

-----  
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE  
-----

**DÉCRET N° 2021 – 206 DU 12 MAI 2021**

portant nomination des membres du Conseil  
d'administration du Centre national de Théâtre.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ÉTAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-521 du 27 novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2021-205 du 12 mai 2021 portant création du Centre national de Théâtre et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 mai 2021,

**DÉCRÈTE**

**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre national de Théâtre, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Aristide Adébayo ADJIBODOU**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- monsieur **Jacob ALI-KEKERE**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **José PLYA**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur **Luc-Arthur ADJOU**, représentant du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- monsieur **Omar Maïga IDRISOU MAMOUDOU**, représentant du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- monsieur **Eric AHOKPE**, représentant du Ministère de la Communication et de la Poste ;
- monsieur **Ezin Jean-Pierre DOTCHE**, représentant du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle.

## Article 2

Monsieur **Aristide Adébayo ADJIBODOU** est nommé Président du Conseil d'administration.

## Article 3

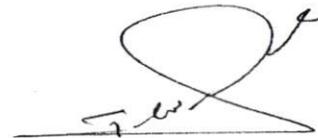
Le mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans et court à compter de la date de leur installation.

## Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

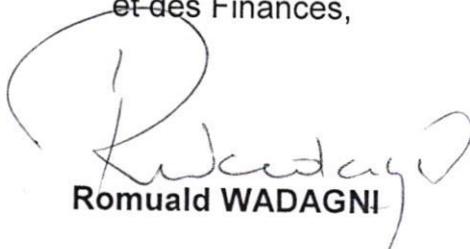
Fait à Cotonou, le 12 mai 2021

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**

Le Ministre de l'Économie  
et des Finances,



**Romuald WADAGNI**

Le Ministre du Tourisme,  
de la Culture et des Arts,



**Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA**